

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans la dernière phrase de l'alinéa 140, substituer aux mots :

« un organisme chargé du versement »,

les mots :

« l'organisme chargé du service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.